

leur il nous promet si nous pouvons développer, continuer seulement cette œuvre ! Je le répète, je compte pour cela sur la charité de la France. J'y consacrerai toutes mes ressources, parce qu'il y a tous les intérêts se trouvent réunis, celui de la patrie, de la civilisation, de la religion, de l'Eglise.

J'y ai déjà consacré, sous la direction d'une commission des hommes les plus chrétiens et les plus considérables, à peu près tous les fonds qui nous sont envoyés, me bornant à faire aux pauvres indigènes, et surtout aux veuves, dont j'ai recueilli un certain nombre, des distributions d'aliments. J'ai également fait une part à NN. SS. les Evêques d'Oran et de Constantine dans ce qui m'était adressé. Je leur ai donné à chacun 10,000 fr. J'aurais voulu pouvoir faire davantage, mais je ne l'ai pas pu en présence des charges énormes qui pèsent sur moi, et j'espère que la charité, qui sait se multiplier en proportion des besoins, suppléera à mon impuissance.

Adieu, monsieur et cher ami, recevez la nouvelle assurance de mes sentiments les plus reconnaissants et les plus dévoués.

† CHARLES, Archevêque d'Alger.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 27 février.

La politique extérieure paraît devoir avant peu susciter à tous les cabinets de graves embarras. On nous répète depuis deux ou trois jours que la question d'Orient est devenue brûlante et qu'un prochain conflit est inévitable. Tant pis ! Sans doute, la Turquie peut être une puissance intéressante, surtout quand elle résiste aux empiétements de la Russie ; mais nos propres affaires nous intéressent bien davantage, et dix grands-turcs ne valent pas à nos yeux un soldat français.

Par conséquent, nous apprenons avec un vif regret que les choses se gâtent de ce côté. Si le gouvernement de la Porte était jeté par dessus le Bosphore, sans être remplacé par des Kalmouks et les Cosaques, nous ne prendrions guère son sort en pitié ; mais il paraît qu'il est très-sérieusement menacé par les menées russes, et c'est ce qui motiverait les négociations actives conduites entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. Naturellement, la Prusse fait cause commune avec la Russie. Comme nous ne sommes pas dans les secrets de la diplomatie, nous nous bornons à signaler les bruits qui courent. La Bourse s'en est émue, et l'on y parlait même d'un dissentiment particulier entre la France et la Russie. Mais nous pensons que la déroute du marché ne doit pas être attribuée uniquement aux rumeurs inquiétantes. Depuis plusieurs jours, grâce à la coalition de certains troupes de spéculateurs le marché des valeurs avait été surmené ; les cours sont exagérés et la réaction est inévitable. On doit s'attendre pour la fin du mois à une liquidation difficile : on prévoit déjà quelques grosses exécutions.

Le bilan de la Banque signale encore une augmentation de l'encaisse métallique de près de 18 millions. On paraît surpris dans le monde financier du retard que subit l'envoi au Corps législatif du projet d'emprunt. On calcule qu'il ne pourra pas être émis avant les derniers jours de Mars. Quant au taux d'émission, après les variations de ces derniers jours, il est impossible de fixer un chiffre approximatif.

L'archevêque de Paris vient de publier son amendement de carême. C'est un document des plus remarquables.

On dit que MM. Jules Simon et Louis Bouilhet doivent se porter candidats à l'Académie française.

On ne croit plus pour le moment à des modifications constitutionnelles ; l'extension du droit d'interpellation serait ajournée à la session prochaine. Les événements de la politique extérieure ne manqueront pas d'influer sur les résolutions du gouvernement.

Voici une histoire que raconte l'International et que je me garderai bien de reproduire si la feuille de Londres, avant d'être distribuée, n'était pas soumise à la Censure du ministère de l'intérieur ; je me borne à copier : « Hier (24), dans la salle des conférences, un député s'avance vers un de ses collègues avec des gestes menaçants et avec l'air d'un homme qui va se porter à des voies de fait. Le collègue qui s'attendait à cette agression, était muni d'un pistolet ; il en dirigea le canon vers son adversaire en lui disant : Si vous faites encore un pas, je vous brûle la cervelle. » L'autre s'en tint là, et l'on s'interposa entre les deux députés pour éviter un malheur. »

L'International ne cite aucun nom et il n'est pas besoin.

M. Gibiat vient d'être nommé directeur-gérant de la Société de journaux-unis le Constitutionnel et le Pays, en remplacement de M. Ladreit de la Charrière.

Montaubry a cessé de faire partie de la troupe de l'Opéra-Comique. La direction lui a envoyé hier par ministère d'huissier, 30,000 francs, montant de son dédit. Il était à l'Opéra-Comique depuis douze ans.

CH. CAHOT.

Paris, 28 février.

Nous sommes rejétés dans toutes nos anciennes perplexités ; depuis trois ou quatre jours, nous n'entendons parler que

de complications politiques, de négociations en vue de nouer des alliances, et de gigantesques et universels préparatifs de guerre. C'est la question d'Orient qui nous vaut ces tracasseries. Il nous est assez difficile de nous rendre compte de la situation respective des cabinets, et nous nous défions des on-dit. Une note du Constitutionnel contre la conduite équivoque du gouvernement roumain ne nous apprend rien, en admettant même que cette note ait été inspirée ou communiquée par le ministère des affaires étrangères.

D'un autre côté, on assure que le renouvellement du cabinet anglais va être le prélude d'une participation plus active de l'Angleterre aux affaires du Continent et qu'il y a déjà une entente préalable pour la formation d'une quadruple alliance de la France, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie.

Tout cela est bien vague, et l'opinion publique voudrait autre chose ; elle est toujours inquiétée par cette conviction que le gouvernement se tient prêt pour le cas où la guerre éclaterait ; elle sait qu'il ne serait pas pris à l'improviste. En même temps, on est surpris de l'ajournement de l'emprunt, qu'on avait appelé d'avance l'emprunt de la paix, et l'on craint qu'il ne surgisse quelque incident qui, du jour au lendemain, le transforme en emprunt de guerre. On suppose au gouvernement une arrière-pensée peu rassurante.

Le prince Napoléon vient de partir inopinément pour l'Allemagne du Nord ; on ne manque pas de dire aussi qu'il est chargé d'une mission politique auprès du cabinet de Berlin.

Une dépêche, qui a besoin de confirmation, dit qu'un accident assez grave serait arrivé au roi de Prusse. On sait que le duc de Nassau vient de se casser la jambe.

Le baron de Budberg, ambassadeur de Russie, est de retour à Paris.

La commission de la presse se réunit tous les jours, et l'on espère qu'elle pourra faire distribuer lundi son rapport supplémentaire.

La question du timbre paraît devoir être la plus importante à débattre à présent. Hier a eu lieu une réunion de directeurs et gérants des journaux de Paris, et il a été constitué une commission de huit membres, chargée des intérêts de tous : un vœu a été formulé, celui de la suppression absolue du timbre ; puis il a été décidé que dans le cas où ce vœu serait repoussé, la commission demanderait que tous les journaux indistinctement soient désormais assujettis à un timbre unique de trois centimes.

Ces délégués de la presse parisienne ont été reçus ce matin au conseil d'Etat, par MM. Rouher, Baroche et Pinard.

Malgré les vacances, Messieurs les députés ne restent pas oisifs. Un certain nombre se réunissent tous les jours, soit à la bibliothèque, soit dans la salle des conférences ; il y a aussi des réunions au domicile de quelques députés. On prévoit pour lundi une séance orageuse. L'affaire Kervéguen n'est pas encore terminée et l'histoire de la provocation de M. Granier de Cassagnac dirigée contre M. E. Olivier peut avoir quelque conséquence inattendue. On espère que M. Schneider pourra reprendre possession de son fauteuil.

Voici un petit fait intéressant : L'Académie française, dans sa dernière séance, a décrété la naturalisation du mot *absolutisme*. Depuis Richelieu jusqu'à nos jours pendant combien d'années l'absolutisme du pouvoir s'est-il imposé à la nation ! et cependant ce n'est que depuis un certain nombre d'années que ce mot a pris le sens qu'il a aujourd'hui : l'absolutisme, c'est ce que dans les républiques de l'antiquité on appelait tyrannie ; c'est bien le même sens, car l'absolutisme, comme la tyrannie antique, ne peut s'établir que par l'usurpation.

Il paraît que la pièce de M. Amédée Rolland, *Les Rivaux*, jouée hier au Vaudeville, est un joli four : l'habileté des artistes n'a pu la sauver de l'arrêt de la critique.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

On lit dans la Liberté :

« Nous croyons utile de prévenir nos confrères de la presse parisienne que la prison de Sainte-Pélagie est en ce moment au grand complet. M. Martin Gilbert, qui s'est présenté hier pour passer quelques jours dans cette aimable retraite, s'en est vu refuser l'accès. Il n'y a pas de place. Toutes les cellules préparées pour les détenus du journalisme sont occupées... et la 6^e chambre condamne toujours ! »

On lit dans le Journal du Havre :

« Dans la journée de lundi, un personnage, affublé d'un costume oriental, se présente chez M. le ministre d'Etat, demandant à l'huissier de service une audience immédiate. — Je veux être reçu avec enthousiasme disait-il en gesticulant. — Il allait être évincé ; mais il remit sa carte portant le nom d'Henri Didier, député de l'Ariège, et M. Rouher donna aussitôt l'ordre de le recevoir. — Admis en présence du ministre d'Etat, le député commença la lecture d'un discours qu'il avait préparé, disait-il, dans le but de ne plus cacher à la gauche le fond de sa pensée. »

« M. Rouher l'écoutait avec un sang-froid admirable, car il avait deviné tout d'abord l'état d'esprit de M. Didier, qui, en proie à une vive agitation, n'était plus maître de ses paroles ni de ses pensées. »

« Pour ne pas irriter M. Didier, le ministre le laissa parler tant qu'il voulut, et ne mit aucun obstacle à sa libre sortie. Mais M. Rouher eut soin de se rendre à la Chambre de bonne heure, pour révenir les membres de la gauche des attaques auxquelles ils étaient exposés et pour les prier de ne pas interrompre et de ne pas répondre. C'est ainsi que, ses collègues se prêtant à la circonstance, M. Didier, quelques instants plus tard, put parvenir jusqu'à la tribune sans rencontrer une résistance qui aurait peut-être rendu son état plus grave. Sous prétexte de parler à l'occasion du procès-verbal, il monte à la tribune en faisant trois fois le signe de la croix, et avec une vivacité extrême, il prononce un discours des plus violents, d'une argumentation extrêmement décousue, discours que la Chambre eut toutes les peines possibles à étouffer pour les sténographes et le public, à l'aide de « bruits divers. » A la fin de sa péroraison, M. Didier, épuisé de fatigue, fut éloigné de la salle et la séance continua. Par un accord tacite, à ce qu'il paraît, on était convenu que ni le compte rendu analytique, ni le compte rendu *in extenso* du *Moniteur* ne feraient mention de ce triste incident.

« Mais le soir, à onze heures, M. Didier se présente, toujours vivement agité, dans les bureaux du *Moniteur*, armé, dit-on, de deux revolvers, demandant à M. Dalloz les épreuves de son discours qui, nous l'avons déjà indiqué, n'existaient pas. Alors, d'après ce que racontent quelques personnes, on avait eu recours à la mémoire d'un des rédacteurs du compte rendu sténographique présent au quai Voltaire, pour fabriquer en quelques minutes une sorte de discours afin de le mettre sous les yeux du député de l'Ariège. De sorte qu'il a fallu encore prévenir dans la nuit plusieurs députés de la gauche pour leur faire savoir qu'on avait changé d'avis et qu'on venait de mettre dans le *Moniteur* un discours quelque peu imaginaire de M. Didier, pour contenter ses exigences. »

« Ainsi s'explique cette différence, qui a surpris beaucoup de monde, entre le compte rendu analytique où il est dit : « M. Henri Didier demande à faire au procès-verbal une rectification que le bruit empêche d'entendre, » et le compte rendu sténographique qui occupe une demi-colonne du *Moniteur*. »

Le Temps propose d'inscrire en lettres d'or l'inscription suivante dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Paris :

LE 26 FÉVRIER 1868,
M. HAUSSMANN ÉTANT PRÉFET,
LES DIEUX ET LES DÉESSES FORMANT LE
CORTÈGE DU BOEUF GRAS,
DANSÈRENT LE GANCAN
DANS LA COUR DE CET HOTEL DE VILLE.

L'Univers n'est pas tendre pour M. Duruy. Parlant de l'enseignement des filles à Tours, ce journal dit :

« Cependant Tours se distingue par une spécialité qui l'emporte peut-être sur les expériences de physique : c'est le cours de dessin. Il est sans pareil. Les élèves dessinent d'après nature. On leur a offert d'abord des petites Italiennes qui traînent dans les rues de Tours, comme partout ; ensuite, on leur a fourni un sapeur. »

Un vrai sapeur, avec son fournil et le numéro de son régiment, et sa barbe bien estiquée !

Lorsqu'il est entré dans la salle pour la première fois et s'est dirigé vers l'escabeau avec une certaine honnête rondeur, l'assistance a légèrement frémi, et l'on dit qu'une voix fraîche a chantonné entre haut et bas : *Bu qui s'avance!*

Le sapeur s'est d'ailleurs très bien gouverné. Il était ferme, plein de silence, imperturbable comme dans le chanson :

Le sapeur est imperturbable
A la tête du régiment ;
A son pays vouant sa barbe
Fidèle à son gouvernement !

Il a duré plusieurs jours et s'est laissé croquer dans les attitudes les plus variées : sapeur de face, sapeur de profil, sapeur assis, sapeur debout, sapeur appuyé sur sa hache. Quand il a été épuisé, l'on a fait venir une femme de chambre.

Le Figaro publie les lignes qui suivent : Un journaliste qui écrit souvent et qui est un peu lu, reçoit quotidiennement des lettres nombreuses, longues et souvent compromettantes.

Le monsieur qui écrit des lettres aux journaux ne se gêne pas ; il dit crûment ce qu'il pense du gouvernement et je vous garantis qu'il n'en pense pas du bien ; mais qu'est-ce que ça lui coûte d'être franc... il ne signe pas.

Il ne signe pas, mais il veut que le journaliste épouse sa querelle et signe. Il ne signe pas et pourtant il a dit dans sa famille ou dans son bureau, à propos de la chose dont il souffre, il a dit : — J'en écrirai aux journaux.

Il ne signe pas et il termine invariablement son épître par cette phrase : *Monsieur le rédacteur, si vous croyez devoir utiliser mon envoi, je vous y autorise, mais comme je suis, par ma position, contraint de garder l'anonyme, je ne signe pas.*

On écrit de Châtelleraut au Courrier de la Vienne :

« La fabrication du fusil Chassepot, qui a commencé à la manufacture de Châtelleraut, y est aujourd'hui en pleine activité. On en fait plus de 200 par jour, puisque en certains mois on est allé jusqu'à 4,000 fusils et 7,000 sabres-baïonnettes. La rude température du mois de janvier avait retardé le travail, mais il reprend avec une nouvelle ardeur. Outre les soldats qu'on a fait venir des régiments au nombre de cinq ou six cents, on prend bourre et balle parmi les ouvriers de tous les états, de telle sorte que le personnel de notre manufacture est plus que doublé, et s'élève aujourd'hui à plus de deux mille. »

Une circulaire du maréchal de France commandant la garde impériale, ordonne de rappeler les permissionnaires pour le 31 mars, et de ne plus accorder de permissions qu'après un rapport à l'autorité supérieure.

Bulletin commercial.

Roubaix, 29 février.

Nous avons eu cette semaine la visite de beaucoup d'acheteurs, et nous pouvons signaler un bon courant d'affaires. La hausse s'étant faite d'une façon générale et dans des limites très modérées, a chance de tenir, et a du reste été acceptée par tous les acheteurs sérieux ; cependant, sur la fin de la semaine, un certain nombre d'acheteurs de province, peu éclairés sur la situation, se sont fortement regimbés contre les prétentions des fabricants, et après avoir débattu les nouveaux prix, ont pris le parti d'acheter très peu, et d'attendre. Nous ne pensons pas que les circonstances leur donnent raison, car, nous le répétons, les fabricants n'ont encore demandé que 4 à 5 %, tandis que la hausse moyenne des matières premières dépasse 20 %. Il faut plutôt regarder comme inévitable une prochaine augmentation des prix.

Ainsi que nous le supposions dans notre dernier bulletin, l'excitation des marchés de coton et de laine tend à se calmer, et il y aura probablement une réaction plus ou moins importante, provoquée par les réalisations des spéculateurs, mais ce ne peut-être que momentanément, et le mouvement de hausse n'en est pas moins acquis dans une certaine mesure.

Ce qui peut contribuer à entretenir un bon mouvement d'affaires sur notre place, c'est que, d'après les renseignements les plus récents, les maisons de détail ne sont pas très chargées de marchandises, et qu'elles n'ont pas baissé leur prix ; cette prudence leur permettra de passer plus facilement à la hausse que nos fabricants sont forcés de demander, et d'acheter en temps opportun.

D'un autre côté, les fabricants ne craignent plus de fabriquer même à l'avance, à cause du prix relativement encore bas des matières ; ils croient avec raison qu'ils ne peuvent plus perdre. Cela nous assure du travail à plein bras pour un certain laps de temps.

Nous pouvons donc considérer le gros de la crise comme passé, et espérer que nous aurons occasion de réparer un peu nos pertes. Mais prenons garde d'oublier que si les mauvais effets de la crise sont momentanément terminés, les mauvais effets du traité de commerce subsistent toujours dans leur entier. Défions-nous des endormeurs et des journaux officiels et libres-échangistes qui affectent de confondre ces deux effets, et de prouver que le traité de commerce était entièrement innocent de l'état de misère dans lequel nous végétons depuis dix-huit mois. Les gens pratiques et compétents savent bien discerner le mal produit par la crise, qui était général dans toute l'Europe, du mal produit par le traité de commerce sur l'industrie française. Il ne faut pas que les Roubaixiens, entr'autres, oublient que les Anglais leur ont enlevé plus que la moitié de leurs articles et de leur production, et ils doivent continuer de la manière la plus vigoureuse, la campagne entreprise contre le traité de commerce.

J. REBOUX.

NOUVELLES DES MARCHÉS ANGLAIS.

Laines. — Malgré l'enthousiasme qui existe à Liverpool, le ton de notre marché n'est certainement pas plus élevé qu'il y a huit jours. Quoique les marchands de laine aient passablement vendu cette semaine, ils trouvent qu'on les laisse plutôt tranquilles aujourd'hui. Cela s'explique sans doute en partie par les ventes que vont faire MM. Louis et fils, et les acheteurs comptent probablement se pourvoir à cette vente. La rareté des laines de premier choix se fait fortement sentir, et tend à soutenir les prix. On est certainement à la hausse, mais sans augmentation rapide, et depuis quinze jours, les laines n'ont pas gagné plus d'un demi denier.

Fils. — Il y a plus de demande dans cette branche, mais les affaires sont principalement faites par la spéculation. Les fileteurs demandent une augmentation que les négociants ne peuvent pas raisonnablement accepter. Il y aurait eu possibilité d'affaires aux cours il y a quelques jours. Certains fileteurs ont cependant pris des ordres importants, et depuis ne tiennent plus à en prendre.

Tissus. — Les tissus participent à cette amélioration. L'animation du marché de coton de Liverpool a déterminé quelques négociants à donner quelques ordres en tissus unis. A cela près, les affaires ne changent pas. Il reste encore de gros

stocks chez certains fabricants, ce qui prouve que l'amélioration n'est pas partielle. Les articles lourds, tels que camelots et lastings ont une bonne demande avec augmentation. La position du fabricant est véritablement difficile. Les fileteurs de coton ont retiré leurs tarifs, et quelques uns n'acceptent plus d'ordres. Il est satisfaisant de voir qu'en général les stocks ont diminué, et pour tous les articles nouveautés qu'on peut trouver aux anciens prix, la vente est facile. (Bradford observer)

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 février 1868.

Absents : MM. C. Descat, maire, P. Parent, A. Wibaux, empêchés; Toulemonde, Nolle, indisposé; Ferret-Duthoit, Charles Bourbier.

Présidence de M. J. Renaux-Lemerre, adjoint.

Secrétaire : M. A. Sioen-Pin.

Le Conseil :

1. Adopté les conclusions du rapport présenté par l'administration concernant le balayage du charbon dans la gare ;

2. Vote un supplément de crédit de 3,800 fr. pour la construction des fourneaux économiques ;

3. Un crédit de 1,900 fr. pour construction de planchers aux écoles de Ste-Elisabeth ;

4. Passe à l'ordre du jour sur une demande de concession gratuite au cimetière ;

5. Adopte : 1^o les modifications proposées au règlement de la distribution des eaux ; 2^o la transaction survenue entre la ville et la Compagnie de l'Esperance ;

7. Vote un supplément de subvention de 38,408,48 pour l'hospice et l'hôpital ;

Renvoie à la Commission des finances une proposition de M. Motte-Bossut concernant les eaux du canal ;

Et à une commission composée de MM. Dewarlez, Létocart, Motte-Bossut, Pierre Caiteau et Ternynck, une proposition de M. Létocart relative à une distribution d'eau potable prise à la Scarpe ou à la Haute-Deûle ;

Passé à l'ordre du jour à propos d'un travail de M. Dewarlez concernant la publication *in extenso* dans le *Journal de Roubaix* et dans le corps des comptes rendus officiels, des discours lus en séance et non inscrits aux procès verbaux.

Renvoie à demain la suite de la discussion sur les articles, mis à l'ordre du jour.

Le Secrétaire,
A. SIOEN-PIN.

CHRONIQUE LOCALE

M. le Maire de Roubaix nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 28 février 1868.

Monsieur,

« Dans le n^o du *Journal de Roubaix* du 26 de ce mois, vous avez dit que deux ouvriers, dont vous citez les noms, venaient d'être mis en état d'arrestation pour tentative d'incendie dans un tissage. »

« Il résulte des investigations auxquelles on s'est livré par mon ordre, qu'aucune tentative de ce genre n'a eu lieu et que par conséquent, il n'y pas eu d'arrestation pour cette cause. Il est regrettable qu'en publiant un bruit sans fondement, votre journal ait ainsi fâcheusement impressionné la population. »

« Dans votre n^o de ce jour, 28 février, le *Journal de Roubaix*, en rendant compte de la mort de la jeune Marie Marcellly, dit que le cadavre de l'enfant est exposé dans la maison de ses parents et qu'un plateau destiné à recevoir les offrandes des visiteurs a été placé près de la morte. Le journal ajoute : *Un sergent de ville est en permanence dans la maison, ce qui nous fait supposer que cette exhibition peu convenable se fait avec l'assentiment de l'autorité.* »

« Il est complètement faux, qu'un sergent de ville ait été mis en permanence dans la maison mortuaire, et l'autorité n'a point été consultée au sujet de l'exposition du cadavre ni du placement d'un plateau pour recevoir des offrandes. »

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne vous empressiez de publier cette double rectification. »

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. »

« Le Maire de Roubaix,
J. LAGACHE, adj. »

Nos renseignements étaient pris aux sources les moins suspectes.

Il est bien exact que les deux ouvriers dont nous avons donné les noms ont été mis en arrestation comme prévenus de tentative d'incendie ; mais, nous sommes heureux de le constater — d'après les informations que M. le Maire a bien voulu prendre, — ce n'était pas dans un tissage ; c'était donc dans une maison particulière. Quoi qu'il en soit, ces ouvriers ont été reconnus innocents et mis en liberté avant-hier.

Nous avons blâmé la triste exhibition d'un cadavre. S'il est vrai que l'Administration n'a pas eu connaissance du fait, le blâme que nous avons formulé retombe tout entier sur la police qui ne pouvait exciper de son ignorance, car nous affirmions qu'un sergent de ville a été vu jeudi après-midi dans la maison Marcellly.

J. REBOUX.